

Le 8 avril 2021

PAR COURRIEL

Karine Charest
Directrice – Affaires corporatives et
gouvernance
Édifice Jean-Lesage
21^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2021-0079

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 10 mars 2021 et dans laquelle vous nous demandez :

« 1) L'étude techno économique qui a servi à évaluer différents scénarios pour le trajet qu'empruntera le massif de distribution;

2) L'étude de préfaisabilité pour l'aménagement d'un trottoir sur la route Tessier faite par WSP Canada, commandé et payé par Hydro-Québec;

3) Toutes les communications, notamment entre les administrateurs de la Ville de St-Augustin et Hydro-Québec, par rapport à cette étude de préfaisabilité du trottoir. »
(sic)

En réponse au premier point demande, nous vous informons qu'Hydro-Québec et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ont eu des discussions relativement au tracé du massif de distribution et Hydro-Québec s'est assuré que le choix du tracé proposé à la Ville est le plus court et le plus économique. Toutefois, nous ne détenons pas d'étude techno économique et nous invoquons en conséquence l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe (ci-après « Loi sur l'accès »).

En réponse au deuxième point de votre demande, nous ne pouvons vous communiquer le document demandé puisqu'il comporte notamment des avis, des recommandations, des analyses, ainsi que des renseignements de nature commerciale et technique que nous traitons de manière confidentielle. Nous invoquons à cet égard les articles 21, 22, 37 et 39 de la Loi sur l'accès en annexe.

En réponse au troisième point de votre demande, vous trouverez ci-joint des échanges courriel. Certains documents ont été élagués ou retirés, car ils contiennent notamment des avis, des recommandations des renseignements de nature commerciale et technique. Nous invoquons à cet égard les articles 21, 22, 27, 37 et 39 de la Loi sur l'accès.

Par ailleurs, nous vous informons que certains documents visés par votre demande relèvent davantage de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous devons vous référer à la personne responsable de l'application de cette loi au sein de cet organisme, soit :

ST-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Marie-Josée Couture
Directrice du service juridique et du greffe et greffière
200, route de Fossambault
Service du greffe, 2e étage
Saint-Augustin-deDesmaures (Québec) G3A 2E3
Tél. : 418 878-4662 #5106
Télec. : 418 878-0044
greffe@vsad.ca

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Karine Charest

p. j.